

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 8 SEPTEMBRE 2015 À 20h15

PROCES-VERBAL No 327

Présents	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Marie-Pierre JAQUIER, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU, présidente, Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, David MONNARD, François POTTU, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ
Excusés	Mme Émilienne HUTIN, M. José PEDROSA
Absente	Mme Marianne LEUPPI
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Mme Ramu, présidente du Conseil municipal, ouvre la séance et salue l'assemblée.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 12 mai 2015
2. Approbation du procès-verbal du 2 juin 2015
3. Communication du bureau du Conseil municipal
4. Communication et propositions de la Mairie
5. Approbation du rapport de la commission « communication » du 16 juin 2015
6. Approbation du rapport de la commission « communication » du 24 août 2015
7. Approbation du rapport de la commission « sociale – culture - événements » du 15 juin 2015
8. Approbation du rapport de la commission « sociale – culture - événements » du 26 août 2015
9. Approbation du rapport de la commission « petite enfance – scolaire – jeunesse - sports » du 17 juin 2015
10. Approbation du rapport de la commission « aménagement – bâtiments - emplacements » du 24 juin 2015
11. Nominations des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2016
12. Jetons de présence – voyage de fin de législature
13. Naturalisations
14. Propositions individuelles

1) Approbation du procès-verbal du 12 mai 2015

Mme Ramu donne lecture des pages 1864 à 1875, en précisant que seuls les conseillers municipaux de l'ancienne législature peuvent approuver ce procès-verbal.

Le procès-verbal n° 325 du 12 mai 2015 est accepté à l'unanimité des membres présents lors de l'ancienne législature.

2) Approbation du procès-verbal du 2 juin 2015

Mme Ramu donne lecture des pages 1876 à 1883.

Mme Bovy complète son intervention en page 1883 : « [...] mais elle aimerait **savoir** à quel moment les conseillers municipaux vont travailler ».

M. Pottu signale, en page 1883, que c'est une **cave d'affinage** et non une cave de raffinage qui se trouve au fort des Rousses.

Le procès-verbal n° 326 du 2 juin 2015 est accepté à l'unanimité.

3) Communication du bureau du Conseil municipal

- **Mme Ramu** remercie l'exécutif pour la belle sortie du dimanche 6 septembre, pour tous les points qui ont été soulevés à cette occasion et pour la convivialité de la journée.
- **Mme Ramu** note qu'il a été demandé, lors de cette journée, que les procès-verbaux puissent être transmis plus rapidement aux conseillers municipaux. Cela serait bien si cela pouvait être fait.
- **Mme Ramu** aimerait aussi savoir quelle est la situation actuelle avec l'entreprise Transvoirie.

M. Duchêne répond que cela se passe bien. C'est nettement mieux qu'avant, même s'il reste encore quelques soucis. Il faut en effet se rappeler que certains containers ont des sondes, mais que d'autres n'en ont pas (les containers hors sols par exemple). **M. Duchêne** prend l'exemple de La Planta où cela débordait hier. Pour autant, l'ordinateur montre que le niveau était à moins de 75 % vendredi et que c'est samedi qu'il y a eu un pic de dépôt de déchets. C'est pour cette raison que l'entreprise Transvoirie n'est pas intervenue plus tôt. **M. Duchêne** précise que M. Wyss n'a pas encore un accès complet au système informatique qui permet de vérifier ce qu'il se passe au niveau de chaque container. Quoi qu'il en soit, il faut comprendre qu'il faudra toujours faire des interventions manuelles pour les containers extérieurs puisqu'ils ne sont pas équipés de sondes.

M. Duchêne indique – cela apparaîtra dans le prochain bulletin communal – que la collecte des déchets de cuisine va continuer, mais uniquement sur les deux points de collecte situés aux deux déchetteries principales. En effet, il y a eu des plaintes relatives aux odeurs ou à l'apparition d'asticots. Au niveau du canton, la récolte des déchets de cuisine va également être développée après le test effectué auprès de six communes. **M. Duchêne** signale que 4 tonnes de déchets ont été collectées en trois mois. Enfin, il fait savoir qu'il est possible de remplir un formulaire¹ sur le site Internet du GESDEC pour indiquer sa satisfaction par rapport au bac pour les déchets de cuisine.

Mme Dugerdil pense qu'il faudra observer l'effet d'une diminution des points de collecte sur les tonnages obtenus. Elle se demande également comment réagir adéquatement lorsque des personnes externes à la commune viennent déposer leurs déchets.

M. Duchêne répond qu'il est tout à fait possible de photographier leur véhicule et d'envoyer les photos à la Mairie. Il est clair que ce sont les habitants payant des impôts sur la commune qui ont le droit d'utiliser ces containers. **M. Duchêne** rappelle qu'il peut, le cas échéant, mettre des amendes.

Mme Rivoire se demande s'il ne faudrait pas mettre une information dans les déchetteries indiquant qu'elles sont réservées exclusivement aux habitants de la commune.

M. Duchêne estime que c'est tout à fait possible, mais il ne pense pas que cela changera véritablement le problème.

M. Vasey aimerait savoir si les containers vont être nettoyés parce que les deux gros containers situés sur le parking de l'esplanade sont nauséabonds durant l'été. Sinon, c'est une très bonne chose qu'il y ait eu ce ramassage de déchets de cuisine. De plus, au prix que coûte l'incinération, c'est une réussite d'éviter que 4 tonnes n'aient fini dans les ordures ménagères.

¹ <http://ge.ch/e-demarches/questionnaire-sur-le-tri-des-déchets-de-cuisine>

M. Duchêne précise que la commune va faire un essai avec seulement deux points de collecte. Il faut savoir qu'il n'y a pas encore de containers spécifiques pour éviter les odeurs, même s'ils sont en développement. De même, les sacs plastiques utilisés ne sont pas optimaux et des sacs en papier plus solides sont actuellement en test dans une commune. Par la suite, seuls ceux-ci devraient être acceptés.

M. Vasey souhaite savoir si les communes vont continuer à fournir des sacs aux habitants.

M. Duchêne signale que la Mairie a reçu une quantité limitée de sacs. Cela étant, ils peuvent aussi être achetés à la Migros.

Mme Zoller relève que l'été a été particulièrement chaud. Il serait donc envisageable qu'il y ait plusieurs points de récolte d'octobre à mars ou avril, mais uniquement les deux déchetteries principales pendant les périodes les plus chaudes afin de limiter les nuisances. Au niveau de la statistique sur trois mois, on voit qu'il y a 19 points de collecte et 12 passages.

M. Duchêne ajoute qu'un test a été effectué avec les containers situés à côté du tea-room de Dardagny et de l'épicerie de La Plaine où des pastilles visant à retenir les odeurs ont été installées.

- **Mme Ramu** fait savoir que les artistes et artisans de Dardagny organiseront leur exposition-vente le 3 octobre 2015 au château.

4) Communication et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** a écrit à M. Pignolo, propriétaire de la parcelle en forme de triangle lorsque l'on arrive à La Plaine depuis le pont d'Avully. Il a répondu qu'il n'est pas intéressé à la vendre, mais éventuellement à faire un échange de parcelle. La commune n'a toutefois pas beaucoup de parcelles à offrir.
- Le Conseiller d'État Hodgers a adressé un courrier à Firmenich, suite à un courrier d'habitants de la commune manifestant leur inquiétude de constater que des maisons érigées sur la parcelle de l'entreprise étaient inoccupées alors qu'elles pourraient être mises sur le marché de la location.
- La commune de Dardagny a adhéré à l'association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport. Les mutations prévues à l'aéroport, par exemple l'augmentation du nombre de passagers et de vols, posent beaucoup de questions, notamment en matière de santé, de mobilité ainsi que pour les propriétaires de terrains survolés. D'ailleurs, les conseillers municipaux ont peut-être remarqué que l'on entend maintenant davantage d'avions au-dessus de Dardagny, car ils commencent à venir tourner dans cette région.
- La route de Challex pose encore pas mal de soucis. Il y a ainsi eu des problèmes au niveau de la pollution et des scories ainsi qu'avec l'entreprise de génie civil, mais ils sont en voie de résolution. Cela étant, il n'y a pas encore de date précise pour le début de travaux. Par contre, l'État a maintenant donné la garantie, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, qu'il prenait en charge les secteurs est et ouest. **M. Duchêne** signale qu'il a également fallu se bagarrer avec l'entreprise pour avoir le prix qu'elle avait fixé, Fr. 1'226'000.- au mètre, alors qu'elle voulait mettre un forfait à Fr. 1'600'000.-. Il faut comprendre qu'il n'est pas possible de revenir en arrière par rapport à la l'adjudication du marché public, à moins de recommencer toute la procédure.

M. Pottu comprend, d'une part, que, s'il y a davantage de mètres, le coût pourrait être plus important et, d'autre part, que la demande d'un prix au forfait venait de l'ingénieur.

- Probablement l'année prochaine, il faudra refaire les collecteurs d'eau claire à La Plaine. **M. Duchêne** explique que les canalisations ont cinquante ans et sont dans un état

catastrophique. Leur remplacement va donc impliquer de gros travaux, d'autant plus qu'elles passent exactement au milieu de la route. L'État devrait prendre en charge une part importante du coût. Les CFF devraient également s'occuper de la partie qui passe chez eux. Enfin, la commune devra financer une partie de ces travaux qui devront certainement passer par un marché public. Concrètement, il reste encore des problèmes avec l'État et les CFF qui ne veulent pas payer. La commune a reçu une garantie du fonds d'assainissement intercommunal qui versera de l'argent pour ces travaux.

M. Pottu se demande s'il est prévu de profiter des travaux pour installer d'autres services.

M. Duchêne répond que tout est déjà enterré à La Plaine.

- **M. Duchêne** présente une esquisse pour la déchetterie à La Plaine sur la nouvelle route de Challex. Il apparaît ainsi possible de l'installer sur la parcelle triangulaire qui a été cédée à la commune. Un point important est la rampe prévue pour rejoindre la gare puisqu'il faudrait le construire avant la déchetterie elle-même. Maintenant, **M. Duchêne** a besoin de savoir si la commune continue avec ce projet. Si tel est le cas, il contactera la DGT et la DGNP et un plan plus précis sera réalisé afin de pouvoir commencer les travaux au plus vite.

Mme Jaquier se demande s'il ne serait pas possible de prévoir un trottoir à la suite de la descente de l'escalier.

M. Duchêne indique que l'idée est surtout que les piétons n'allant pas à la déchetterie empruntent la rampe reliant la gare au passage piéton.

M. Vasey trouve que la solution proposée est intéressante. Tout d'abord, elle intègre une rampe qui est bien située par rapport au talus et à la définition de l'espace. Il faut aussi se rendre compte que ce projet ne mord pas sur la parcelle 614, ce qui n'hypothèque donc pas son développement futur. Cela étant, il faudra intégrer la remarque de **Mme Jaquier** sur la parcelle 614. Quant au parcours piéton, sa situation est intéressante, notamment avec la possibilité d'avoir ainsi un accès jusqu'au Rhône. Concernant la rampe, il faudra discuter avec les CFF pour la prolonger sur leur parcelle.

Mme Dugerdil ne comprend pas pourquoi c'est la commune qui va déposer ce plan.

M. Duchêne explique que la parcelle a été donnée à la commune et que, de toute façon, cela serait à sa charge quel que soit l'endroit.

Mme Bovy aimerait savoir si le cheminement piétonnier sera donné par les CFF.

M. Duchêne ajoute que les CFF ont dit qu'ils n'entreraient pas en matière au niveau financier, même s'ils sont d'accord pour la réalisation de cette rampe. Cela étant, la commune peut tout de même essayer de discuter avec eux.

M. Vasey précise qu'une partie du cheminement piétonnier se situe sur le domaine public cantonal et une autre partie sur la parcelle des CFF.

M. Pottu constate que ce projet est celui qui correspond au mieux aux discussions du Conseil municipal.

M. Duchêne signale que les containers enterrés ont déjà été payés, sauf la creuse.

La poursuite de l'étude du projet est acceptée à l'unanimité

- Le Pinz de la compagnie des sapeurs-pompiers a été vendu. En effet, il a été possible d'équiper la compagnie de deux petits bus, achetés d'occasion. Un bus sera modifié pour les besoins de la compagnie. Quant à l'autre, de dix ou douze places, la commune en disposera. Il faudra toutefois avoir un permis de catégorie D pour le conduire.

- Concernant les cours de piscine à Satigny, une demande a été faite par M. Zbinden, directeur des écoles du Mandement, et Mme Vuillemin, directrice du service de l'enseignement, car le DIP ne s'occupe plus du transport des élèves pour les amener à la piscine. La Marie en a discuté avec la commune de Russin pour trouver une solution afin de ne pas pénaliser les enfants. Sur les trois offres qui ont été reçues, allant de Fr. 16'000.- à Fr. 29'000.-, c'est la moins chère qui a été retenue. Globe Limousines SA fournira ainsi un bus de 30 places pour les enfants. Deux tiers du coût seront à la charge de la commune de Dardagny, le troisième tiers étant payé par Russin. **M. Duchêne** a tout de même dit à l'État de penser à la commune s'il trouvait un financement quelque part, mais cela semble difficile.
- **Mme Dugerdil** se demande s'il ne faudrait pas penser à l'achat d'un bus dont les clubs sportifs pourraient alors aussi profiter.

M. Carrara fait remarquer que cela poserait alors aussi la question du chauffeur nécessaire pour conduire ce bus.

Mme Zoller propose de traiter ce point en commission scolaire.

- **M. Duchêne** annonce qu'une délibération concernant le nouveau règlement sur le personnel sera soumise au Conseil municipal au mois d'octobre ou novembre 2015. Celui-ci devra également traiter, en temps voulu, d'une délibération relative au financement de la route de Challex et d'une autre sur les amortissements extraordinaires (qui sont ensuite utilisés ou non par la Mairie). **M. Duchêne** précise que ces amortissements supplémentaires peuvent être ajoutés jusqu'au 31 décembre.
- La commission des finances sera convoquée le 5 octobre 2015 à 20h.
- Une promesse de vente a été faite concernant l'auberge de Dardagny et un montant de 1,8 million de francs a été proposé à l'hoirie Terrier, ceux-ci étant chargés de donner congé aux exploitants pour le 30 septembre 2016. Ils devront donc le faire avant fin mars 2016. Par ailleurs, il a été demandé aux exploitants une estimation du prix de leur pas-de-porte et il faut attendre que cela ait été vu par les avocats avant d'aller plus loin.

M. Duchêne rappelle qu'il était prévu que la commune mette 1,8 million de francs dont Fr. 200'000.- pour s'occuper du départ des exploitants. Il faut toutefois savoir que la vente comprendrait maintenant des surfaces supplémentaires, de l'ordre d'environ 220 m² supplémentaires.

M. Duchêne explique que l'hoirie Terrier est chargée de donner congé aux exploitants. Ceux-ci pourront alors demander une prolongation chez un juge. Celle-ci pourra être de six ou huit ans, mais vaudra ensuite comme clause d'évacuation. Cela étant, ils pourront ensuite engager un avocat et traîner la commune en justice concernant leur pas-de-porte. Mme Bovy avait signalé qu'une autre solution consistait à donner Fr. 300'000.- pour que les exploitants partent tout de suite. Mme Röthlisberger a commencé par répondre positivement, puis elle s'est mise à réfléchir. Maintenant, la Mairie attend la réponse définitive.

M. Duchêne souligne qu'il ne faut pas mélanger les deux dossiers, d'une part avec l'hoirie Terrier et, d'autre part, avec les exploitants. La commune pourrait dire qu'elle ne s'occupe pas du pas-de-porte. Les exploitants pourraient alors le négocier avec une personne de leur choix, mais la commune n'aurait pas le contrôle du futur exploitant.

M. Duchêne indique que la délibération ne sera pas de Fr. 1'800'000.-, mais de Fr. 1'900'000.-. Les taxes de notaire, à la charge de l'acheteur, sont en effet déjà de Fr. 68'000.-. Cela étant, la délibération fixe un montant, mais cela ne correspond pas forcément au prix qui sera payé.

- **Mme Zoller** remercie les personnes qui ont participé à l'organisation des promotions ainsi qu'au rangement qui s'est bien déroulé le dimanche.
- La crèche devrait être ouverte pour la rentrée 2017. Des informations seront données aux conseillers municipaux ultérieurement.
- Des brochures sur un itinéraire vélo autour du Léman sont à disposition à la mairie.
- La commission scolaire se réunira le 7 octobre 2015 à la mairie.
- Une table ronde sur la biodiversité sera organisée le 5 novembre 2015 au foyer de la salle polyvalente. L'objectif est d'aborder ce sujet qui est très riche dans la commune.
- L'installation des décorations de Noël a lieu chaque premier samedi du mois de décembre. Cette activité est effectuée par le Conseil municipal, mais elle est ouverte à tous. Cette année, elle aura lieu le 5 décembre 2015 à 9h00 au château.
- **M. Carrara** signale que le MAMCO voyageur va s'installer à Vézenaz et que le vernissage aura lieu le 22 septembre 2015 dès 18h30 au chemin de la Californie à Vézenaz.
- **M. Carrara** remercie Mme Jaquier qui a réalisé un superbe formulaire-questionnaire pour les aînés.
- Une dizaine de chariots ont été achetés pour ranger les chaises à la salle polyvalente.
- M. Béchaz a effectué des travaux au chemin de Bertholier. Ceux-ci sont maintenant terminés.
- Au Jeclus, il y a un souci. La propriétaire signale que l'eau coule énormément et qu'il y aurait un regard bouché. M. Béchaz va donc faire des nettoyages et éventuellement quelques travaux.
- Au Rebiolon, un enjambeur a apparemment cassé la grille d'un regard. M. Béchaz a changé cette grille aujourd'hui.
- **M. Duchêne** remercie les sapeurs-pompiers, les paysannes, et en particulier Mme Cathy Borner, pour leur disponibilité lors de la fête du 1^{er} août.

5) Approbation du rapport de la commission « communication » du 16 juin 2015

Le rapport de la commission « communication » du 16 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

6) Approbation du rapport de la commission « communication » du 24 août 2015

Mme Bovy note que le rapport indique que les personnes ayant des communications pour le site Internet devaient s'adresser à M. Pottu ou à M. Monnard. Cela visait à alléger le travail de Mme Sermondade mais elle préfère que les communications lui soient adressées directement.

Le rapport de la commission « communication » du 24 août 2015 est approuvé à l'unanimité.

7) Approbation du rapport de la commission « sociale - culture - événements » du 15 juin 2015

Mme Ramu note qu'il est indiqué « tous » pour la distribution des cadeaux de fin d'année aux aînés.

Mme Dugerdil précise que cela fait référence à tous les membres de la commission. Cela étant, tous ceux qui veulent se joindre sont les bienvenus.

Le rapport de la commission « sociale - culture - événements » du 15 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

8) Approbation du rapport de la commission « sociale – culture - événements » du 26 août 2015

Mme Ramu signale que la commission prévoit une subvention un peu différente pour Pro Natura et sa présidente a adressé un courrier au conseil municipal à ce sujet :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux,

Le 30 juin 2015, Pro Natura Genève a présenté à la commune de Dardagny une demande de soutien aux Centres Nature Pro Natura Genève de la Pointe-à-la-Bise et du Vallon de l'Allondon.

Dans sa séance du 26 août dernier, la commission « sociale, culture et événements » a examiné cette demande et le dossier y relatif et elle est arrivée à la conclusion qu'il pourrait être donné suite à cette demande en rapport avec le Centre du Vallon de l'Allondon. Cela étant, plutôt que de verser une subvention en espèces à Pro Natura, il est apparu à la commission qu'il serait plus adéquat de proposer à Pro Natura un soutien sous forme de travail et/ou de prestations communales en relation avec une demande précise de Pro Natura, touchant l'aménagement des lieux par exemple. Le montant proposé est de l'ordre de CHF 1'000.-, ce qui pourrait correspondre à une vingtaine d'heures de travail à charge de la commune.

Toutefois, il n'appartient pas à la commission qui a pour compétence de décider de l'attribution de subventions en espèces, de modifier la forme d'une subvention qu'elle entend allouer, raison pour laquelle cette demande est présentée au Conseil Municipal.

D'avance la commission vous remercie de l'accueil que vous réserverez à la présente.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, nos cordiales salutations ».

Mme Ramu demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord de procéder de la manière proposée dans le courrier.

M. Vasey comprend que ce sont des heures qui seraient fournies par les employés communaux.

Mme Dugerdil confirme la remarque de M. Vasey. Pro Natura étant sur la commune, ils auront probablement besoin de coups de main épisodiques ou permanents. Cette solution permettrait à la commune d'être plus proactive qu'en versant une somme Fr. 1'000.- par exemple.

M. Vasey trouve l'idée très bonne. C'est quand même un gros avantage pour la commune ce qui va se passer aux Granges. C'est donc une bonne chose qu'un dialogue s'instaure.

Mme Dugerdil indique que l'idée est de continuer le travail sur plusieurs années.

M. Duchêne abonde dans le même sens. Il signale d'ailleurs que des prestations en nature ont déjà été fournies au centre nature du val de l'Allondon. Cela ne poserait ainsi aucun problème de leur mettre les cantonniers communaux à disposition ponctuellement.

La proposition de subvention à Pro Natura formulée par la commission sociale - culture - événements est acceptée à l'unanimité.

- Concernant la Compagnie Dédé, **Mme Ramu** comprend que le prix du billet d'entrée va à la troupe de théâtre.

Mme Dugerdil confirme la remarque de Mme Ramu.

- **Mme Dugerdil** ajoute qu'elle avait compris que le coût de la sortie des aînés aux Automnales était pris en charge par la commune.

M. Duchêne explique que les aînés participent au coût de toutes les sorties. Cela étant, si cela pose un problème financier à quelqu'un, la commune peut entrer en matière.

- **Mme Dugerdil** aborde le sixième point des divers à propos d'un éventuel achat de tableaux. Il est écrit : « À leur répondre que la commune veut bien en prendre soin en tant que donation ». Elle pense que la discussion de la commission allait plutôt dans le sens d'une entrée en matière en considérant que cela serait tant mieux si les tableaux étaient donnés ou si leur prix était diminué.

Mme Rivoire relève que le point 3 donne la date du 9 septembre 2015 pour la prochaine séance du Conseil municipal alors qu'il s'agit du 8 septembre 2015. D'ailleurs, l'avis officiel placardé indiquait également le 9 septembre 2015.

Mme Bovy fait savoir, par rapport au point 8, que M. Michel Kiener est d'accord de jouer pour le concert Mozart. Il y aura même un flûtiste. Il ne demande rien financièrement mais il faudra réfléchir à la possibilité de faire tourner un chapeau.

Le rapport de la commission « sociale - culture - événements » du 26 août 2015 est approuvé à l'unanimité.

9) Approbation du rapport de la commission « petite enfance – scolaire – jeunesse - sports » du 17 juin 2015

Le rapport de la commission « petite enfance - scolaire - jeunesse » du 17 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

10) Approbation du rapport de la commission « aménagement - bâtiments - emplacements » du 24 juin 2015

M. Vasey précise que les plans peuvent être consultés à la mairie pour éviter que ces documents provisoires se baladent partout. Pour la prochaine séance de la commission, le 24 septembre 2015, M. Tanari arrivera avec une préconsultation avec les services de l'État sur la faisabilité du projet. Par conséquent, une présentation pourrait être faite ensuite au Conseil municipal. **M. Vasey** explique que les quatre propositions faites étaient plus ou moins intrusives sur l'espace public et augmentaient plus ou moins l'espace dévolu aux piétons. Une solution allait même essayer de prendre en compte la parcelle de M. Pignolo. C'est à cet effet qu'il avait été demandé à l'exécutif d'envoyer un courrier pour connaître les intentions du M. Pignolo. Cela étant, la variante retenue est maximaliste, mais en restant dans les parcelles du domaine public. En résumé, l'idée est de faire disparaître la notion de rue (les trottoirs devenant la rue) et de tirer au maximum les espaces avec une priorité donnée aux piétons. Quoi qu'il en soit, les plans restent à disposition à la mairie.

M. Pottu souhaite savoir si le président de la commission des routes peut participer à cette séance de la commission du 24 septembre 2015.

M. Vasey propose que la convocation inclue une invitation à l'adresse du président de la commission « mobilité, routes et canalisations ».

Le rapport de la commission « aménagement - bâtiments - emplacements » du 24 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

11) Nominations des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2016

M. Vasey a vu que la date prévue pour les votations le 29 novembre 2015 a été annulée.

Mme Zoller propose à M. Vasey ou M. Pottu d'éventuellement la remplacer à la présidence du bureau de vote le 8 novembre 2015 étant donné qu'elle pourrait être absente à cette date. Elle propose d'en reparler si son absence est confirmée.

M. Wyss explique qu'il faut un président et un vice-président du local de vote pour chaque date de votation ou d'élection prévues en 2016. L'idée est de prendre les quatre présidents parmi les conseillers municipaux déjà présents lors de la précédente législature et quatre vice-présidents parmi les nouveaux conseillers municipaux.

Les présidents et vice-présidents des locaux de vote nommés pour 2016 sont les suivants :

	Présidence	Vice-présidence
28 févr. 2016	Mme Ramu	M. Jolissaint
5 juin 2016	Mme Dugerdil	M. Monnard
25 sept. 2016	M. Pottu	M. Guerreiro
27 nov. 2016	Mme Bovy	Mme Rivoire

12) Jetons de présence – voyage de fin de législature

Mme Ramu fait savoir que, jusqu'à présent, les jetons de présence étaient gardés en Mairie pour financer le voyage des conseillers municipaux de fin de législature. Quant à leur conjoint, ils étaient invités à participer au voyage, mais moyennant une participation financière.

M. Wyss précise que le voyage est financé par les jetons de présence des conseillers municipaux ainsi que le solde non utilisé des frais de représentation et de repas des conseillers municipaux ainsi que de l'exécutif. Globalement, cela représente Fr. 8'600.- pour les jetons de présence des conseillers municipaux auxquels s'ajoutent entre Fr. 4'000.- et Fr 5'000.- pour les deux autres comptes. Au total, il y a donc un apport de Fr. 12'000.- à Fr. 13'000.- sur ce compte voyage par année.

Mme Ramu signale que, dorénavant les jetons de présence vont être imposés (ce qui n'était pas le cas auparavant). Maintenant, il faut savoir si les conseillers municipaux souhaitent maintenir un voyage un fin de législature et, le cas échéant, si les conjoints sont invités et quelle est leur participation financière.

Mme Ramu demande si les conseillers municipaux souhaitent qu'un voyage de fin de législature (de 4 jours) soit organisé.

Mme Ramu note qu'une majorité est favorable à cette proposition.

Mme Ramu demande si les conseillers municipaux sont favorables à ce que les conjoints participent au voyage.

Mme Ramu note qu'une majorité est favorable à cette proposition.

Mme Ramu demande si les conseillers municipaux souhaitent récupérer leurs jetons de présence s'ils ne partent pas en voyage.

Mme Ramu relève que plusieurs conseillers municipaux auraient envie de les récupérer dans un tel cas.

M. Duchêne indique que, chaque année, les conseillers municipaux vont recevoir une déclaration pour leurs jetons de présence. Quant à l'argent, il sera placé dans un fonds commun qui servira à financer le voyage.

M. Duchêne fait remarquer que la législature dure maintenant cinq ans. Le conseil municipal pourrait donc refaire une petite course d'école d'un ou deux jours au milieu de la législature. La commission manifestation pourra discuter de cette possibilité.

M. Bovy note qu'il faudra fixer un délai pour les conseillers municipaux s'ils souhaitent récupérer l'argent du voyage.

Mme Ramu note que cette question devra être réglée au moment de l'organisation du voyage.

M. Carrara signale qu'il a toujours eu beaucoup de plaisir à participer à ces voyages avec le Conseil municipal. Pour les conjoints, c'est un peu une récompense par rapport aux nombreuses absences qu'implique la participation au délibératif ou à l'exécutif de la commune. M. Carrara indique également, à titre d'exemple, que les conjoints ont payé Fr. 500.- pour un voyage de quatre jours.

Mme Ramu demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent la participation de l'exécutif et des secrétaires au voyage.

Mme Ramu note qu'une majorité des conseillers municipaux est favorable à cette proposition.

13) Naturalisations

M. Duchêne présente les différentes solutions existantes pour le traitement des demandes de naturalisation. Concernant les personnes de moins de vingt-cinq ans, il n'y a pas d'alternative, ces dossiers sont traités directement par l'exécutif. Pour les personnes de plus de vingt-cinq ans, soit l'exécutif peut s'en occuper, soit le Conseil municipal en a la charge. Cela étant, il faut savoir qu'un refus de la commune ne signifie pas que la naturalisation sera refusée par l'État. Il y a d'ailleurs eu un cas récemment où l'État n'a pas tenu compte de la décision de la commune.

La proposition consistant à ce que le Conseil municipal se prononce sur les demandes de naturalisation est acceptée par 10 voix et une abstention.

M. Carrara fait remarquer qu'un éventuel refus du Conseil municipal devra être accompagné d'une justification.

14) Propositions individuelles

- **Mme Bovy** note qu'un délai était fixé au 15 septembre 2015 pour présenter une demande de subvention ou une augmentation de subvention pour le journal communal. Elle aimerait savoir si ce point sera traité lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Duchêne répond que la demande de la commission communication a été incluse dans le budget.

- **Mme Bovy** souhaite avoir des informations sur CMNET.

M. Duchêne répond que sa mise en place avance.

M. Wyss ajoute qu'une ou deux personnes n'ont pas encore renvoyé le formulaire, sinon le lancement est à bout touchant.

- **Mme Bovy** s'interroge sur le manque d'eau dans les fontaines. C'est par exemple le cas près de chez elle ou dans les bassins du château.

M. Duchêne indique que, si la fontaine est alimentée par les eaux de St-Jean, il n'y avait pas d'eau provenant de cette source cet été.

M. Pottu fait remarquer qu'il y a deux solutions pour alimenter les trois bassins du château, l'une d'elles étant les eaux de St-Jean.

M. Vuissoz signale, concernant l'eau de St-Jean, qu'il y aurait des queues de rats dans les tuyaux dues aux racines des saules. Le nécessaire pour y remédier va être fait ces prochains jours.

- **M. Pottu** fixe la date de la prochaine séance de la commission « mobilité, routes et canalisations » au lundi 28 septembre 2015 à 19h30.
- **Mme Rivoire** remercie M. Wyss d'avoir fait suivre le rapport, très intéressant, sur l'info-radar. Sa présence fait réfléchir les usagers de la route. Elle se demande si une action de ce type est réalisée ponctuellement.

M. Duchêne explique qu'il existe une offre du TCS, mais avec quarante-cinq communes à Genève, il n'est pas possible d'en bénéficier souvent et cela a été fait pour la dernière fois il y a quatre ans. Cela étant, **M. Duchêne**, a pu constater que de nombreuses communes françaises ont installé un tel dispositif. Il faudrait ainsi voir quelles sont les possibilités dans ce sens pour la commune de Dardagny.

M. Vuissoz se demande s'il ne serait pas possible de faire réparer le dispositif, même ancien, que possède la commune.

M. Duchêne va vérifier s'il est possible de le réparer. Il signale toutefois que ce dispositif ne permet pas d'avoir des statistiques.

Mme Ramu lève séance à 22h00.

La présidente

Une conseillère municipale

Le secrétaire

Murielle Ramu

Sophie Dugerdil

Roger Wyss